

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - EXERCICE 2024



eau
des **PORTES**
de **BRETAGNE**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable
pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5
du code général des collectivités territoriales.

Edito	p. 3
Présentation générale	p. 4 > 7
Nos missions	p. 4
Notre périmètre	p. 5
Organisation administrative	p. 6
Les contrats de délégation	p. 7
Principales actualités 2024	p. 8
Population et abonnés	p. 9
Prélèvement de la ressource	p. 10 > 11
Protection de la ressource en eau	p. 12 > 13
Présentation du service	p. 12
Nouveaux dispositifs 2024	p. 12
Focus sur les actions en cours	p. 13
Projet à venir	p. 13
Production d'eau potable	p. 14 > 15
Échanges d'eau	p. 16 > 17
Les importations	p. 17
Les exportations	p. 17
Distribution et vente d'eau	p. 18 > 20
Consommation par les abonnés	p. 18
Autres volumes	p. 19
Bilan 2024	p. 20
Le patrimoine du service	p. 21
Indicateurs de performance	p. 22 > 27
Qualité de l'eau distribuée	p. 22
Protection de la ressource	p. 23
Indice de connaissance et gestion	p. 23
Performance du réseau	p. 25 > 27
Tarification de l'eau	p. 28 > 31
Modalités de tarification	p. 26
Facture type d'eau	p. 26 > 27
Évolution du prix au m ³	p. 28
Financement des investissements	p. 32
Actions de solidarités et de coopération décentralisées	p. 33 > 34
Annexes	p. 35 > 47





ÉDITO

“ Le Syndicat Eau des Portes de Bretagne est désormais bien structuré et permet de répondre aux enjeux liés à l'alimentation en eau potable des territoires de Liffré Cormier Communauté, du Pays de Châteaugiron et de Vitré Communauté.

En 2024, notre territoire a bénéficié d'une pluviométrie normale, ce qui a permis aux ressources souterraines et superficielles du territoire de se reconstituer et de fournir un volume suffisant pour les besoins en eau des habitants et entreprises du territoire, ainsi que les territoires voisins (Roche aux Fées et Pays de Fougères).

Malgré cette situation, nous maintenons nos efforts d'accompagnement vers la sobriété en eau afin d'assurer un développement durable à horizon 2030 et même 2040. Les économies d'eau réalisées sur notre territoire par l'ensemble des consommateurs ont permis de diminuer le volume consommé global de 700 000 m³ entre 2021 et 2024 (-9%), alors que pendant la même période le nombre d'habitants a augmenté en moyenne de 1,2% par an. Cette réussite a été principalement portée par les entreprises du territoire (-18%), mais également par les abonnés domestiques (-3%). Nous tenons à féliciter tous ces acteurs pour leur engagement volontaire dans cette démarche.

En parallèle, le Syndicat poursuit ses investissements pour améliorer son patrimoine de production et de distribution de l'eau potable. Ainsi, le montant des investissements annuels a fortement évolué entre 2020 et 2024, passant de 3,2 millions en 2020 à 9 millions d'euros en 2024. Environ 60% de ses investissements sont consacrés au renouvellement des canalisations anciennes pour diminuer les fuites et les risques de casse de réseau. Nous avons également mené en 2023-2024 un renforcement de notre parc de compteurs de sectorisation, en installant une quarantaine de nouveaux compteurs sur l'ensemble de son réseau de distribution. Ainsi, le nombre de secteurs a augmenté de 10% et la longueur moyenne des secteurs est désormais inférieure à 10 km par secteur. Cela permet aux exploitants de mieux surveiller le réseau, de localiser les fuites plus rapidement et d'intervenir plus efficacement pour la réparation des canalisations.

L'année 2024 a été marquée par le démarrage du chantier de construction du nouveau réservoir de la Gaultière, à Châteaubourg. Cette opération permet de sécuriser la desserte en eau potable des villes de Domloup, Châteaugiron et Noyal sur Vilaine en augmentant l'autonomie de stockage sur ce secteur en fort développement urbain. Le deuxième chantier phare de 2024 a été la réalisation d'une surpression et d'une interconnexion de 1,3 km pour sécuriser l'alimentation en eau des communes de Princé, Châtillon en Vendelais, Montautour et St M'Hervé en cas d'arrêt de l'usine de La Baronnerie.

Enfin, nous avons le plaisir de vous présenter dans ce rapport les activités du nouveau service de protection des ressources en eau créé en 2024 pour développer les démarches d'amélioration de la qualité des ressources du territoire. Une équipe de 3 agents est désormais à votre service pour vous accompagner et porter les ambitions du Syndicat liées à la protection des captages d'eau potable.



Teddy REGNIER
Président du Syndicat
Eau des Portes de Bretagne



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Caractéristiques techniques du service

NOS MISSIONS

EAU des PORTES de BRETAGNE est le **Syndicat public** chargé de la compétence PRODUCTION, TRANSPORT et DISTRIBUTION d'eau potable sur un territoire de 61 communes appartenant aux Communautés de Communes de Liffré-Cormier Communauté, Vitré Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté et Laval Agglomération (pour St Cyr Le Gravelais).

Eau des Portes de Bretagne est garant de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire. Il se charge d'assurer la préservation des ressources souterraines et de surface et de les exploiter de manière optimale afin de répondre aux besoins en eau du territoire.

Le Syndicat assume :

- la compétence générale « Production d'eau potable » pour le compte des 4 Communautés de communes composant son territoire, soit 61 communes.
- la compétence optionnelle « Distribution d'eau potable » pour les communes de Vitré Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, les communes de St Cyr le Gravelais et de la Bouëxière, soit 53 communes au total.

EN CHIFFRES

61
COMMUNES

9 STATIONS
DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE

55 000
ABONNÉS

147 000
HABITANTS

3 000 KM
DE RÉSEAU

7 MILLIONS
DE M³ CONSOMMÉS

4 EPCI
MEMBRES

VITRÉ COMMUNAUTÉ

PAYS DE CHATEAUGIRON
COMMUNAUTÉ

LIFFRÉ CORMIER
COMMUNAUTÉ

SIE LE PERTRE –
ST CYR LE GRAVELAIS

NOTRE PÉRIMÈTRE

COMPÉTENCES

- Production et distribution
- Production seule



**Intercommunalités
et syndicat Eau des Portes de Bretagne**
Situation 2024

Intercommunalités

- CA de Laval Agglomération
- CA Vitré Communauté
- CC Liffré-Cormier Communauté
- CC Pays de Châteaugiron Communauté

- Limite Eau des Portes de Bretagne
- Limite des communes
- Limite département

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Eau des Portes de Bretagne est un service public.

Les actions et programmes qu'il mène sont définis et validés par les **31 élus désignés par les EPCI membres**, les Délégués, qui siègent au sein du Comité Syndical, organe délibérant du Syndicat. En 2024, le Comité Syndical s'est réuni 5 fois.

Le Président du Syndicat est élu par ce même Comité syndical. Monsieur Teddy REGNIER est le Président du Syndicat depuis le 22 septembre 2020.

Vitré Communauté
15 DÉLÉGUÉS
TITULAIRES
3 SUPPLÉANTS

Pays de Châteaugiron Communauté
7 DÉLÉGUÉS
TITULAIRES
3 SUPPLÉANTS

Liffré-Cormier Communauté
7 DÉLÉGUÉS
TITULAIRES
3 SUPPLÉANTS

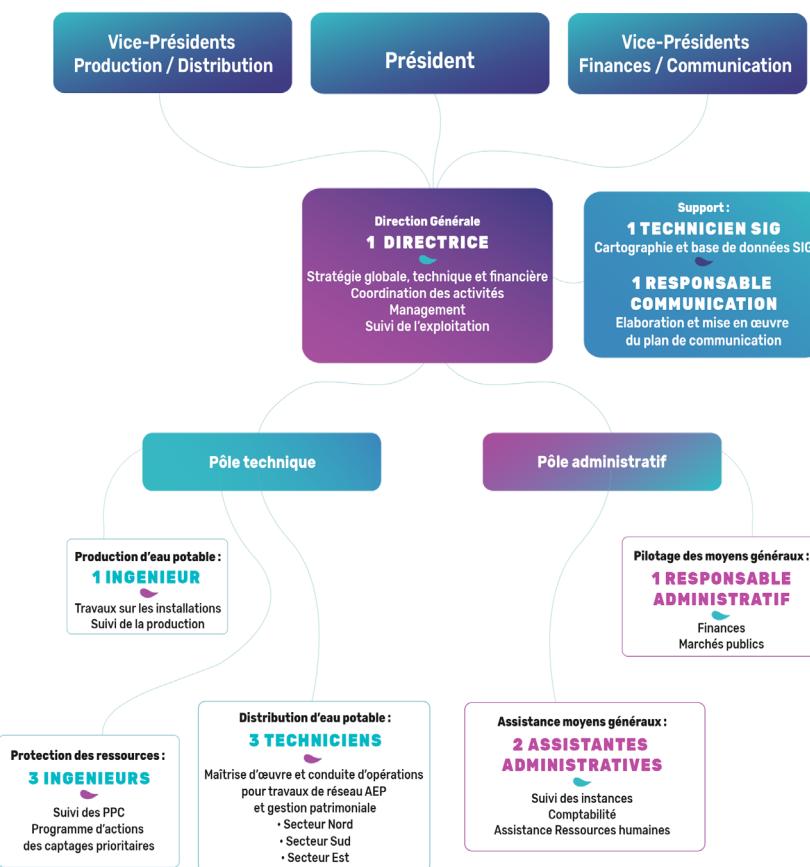
SIE Le Pertre
2 DÉLÉGUÉS
TITULAIRES
1 SUPPLÉANT

Le Bureau Syndical, assemblée délibérante restreinte, est composé de **12 élus** qui représentent tous les adhérents : 1 Président, 5 Vice-présidents et 6 membres. Ils se réunissent plusieurs fois par an, soit 6 réunions en 2024, et délèguent certains travaux et études à différentes commissions et groupes de travail.

La Commission consultative du service d'eau potable (CCSPL) permet aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Elle se réunit au moins une fois par an, soit 1 réunion en 2024.

ORGANIGRAMME

au 01/09/2024



2024 EN CHIFFRES

13
RÉUNIONS DES ÉLUS

114
DÉLIBÉRATION

11
ETP

LES CONTRATS DE DÉLÉGATION

Eau des Portes de Bretagne est propriétaire de ses ouvrages de production, de ses réseaux de transfert et de distribution d'eau.

Il délègue l'exploitation des usines et la distribution de l'eau potable à deux sociétés privées **SAUR** et **VEOLIA Eau**.

Eau des Portes de Bretagne et ces délégataires sont liés par des contrats de délégation de service public, qui cadrent les obligations des délégataires, définissent les travaux à leur charge et leurs rémunérations. **Eau des Portes de Bretagne réalise un contrôle permanent des missions des délégataires.** Ce contrôle s'exerce notamment lors de Comités de pilotage trimestriels par l'examen d'un tableau de bord de suivi de l'activité technique et clientèle.



Répartition des exploitants selon les communes

- Exploitant
- SAUR
- VEOLIA

NOM DU CONTRAT	NOM DU TITULAIRE	TYPE DE CONTRAT	DATE DE FIN
SIE CHÂTEAUBOURG	VÉOLIA	AFFERMAGE	31/12/2028
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2028
SI VAL D'IZÉ DISTRIBUTION	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2029
VITRÉ SUD	VÉOLA	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	31/12/2028
SI MONT DE VILAINE	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2029
SYMEVAL PRODUCTION	VÉOLIA	CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	31/12/2028
SI VAL D'IZÉ PRODUCTION	SAUR	AFFERMAGE	31/12/2029

PRINCIPALES ACTUALITÉS 2024

STRATÉGIE FONCIÈRE 2025-2030

Pour améliorer durablement la qualité de l'eau, le Syndicat a décidé de miser sur l'outil foncier. Une stratégie ambitieuse a été élaborée en 2024 par un Comité de pilotage et validée en décembre par les élus du Comité syndical.

A ce jour, les parcelles non bâties, propriétés du Syndicat, représentent 8,7 % de la surface totale non bâtie des périmètres de protection. D'autres collectivités territoriales possèdent également des parcelles dans les périmètres de protection des captages du Syndicat : les communes, intercommunalités, l'EPTB Eaux & Vilaine et le département. Au total, 13,8 % (215 ha) de la surface totale des périmètres de protection est ainsi propriété d'une collectivité territoriale.

L'objectif cible d'acquisition est d'atteindre **25% de la superficie globale des périmètres de protection de captage** en propriété d'une collectivité territoriale à l'horizon 2030, ce qui représente une surface à acquérir de 175 ha sur une période de 6 ans, soit un rythme d'acquisition moyen de 30 ha par an. Les acquisitions sont réalisées au moyen de plusieurs outils : les négociations à l'amiable, en partenariat avec la SAFER, le droit de préemption urbain délégué par les communes ou les intercommunalités,

le droit de préemption eau qui pourra être instauré sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Eau des Portes de Bretagne souhaite favoriser le maintien de l'activité agricole dans les zones de captages tout en conciliant cette activité avec les enjeux de préservation de la qualité de l'eau, par la mise en œuvre d'outils de gestion foncière comme les baux ruraux à clauses environnementales (BRCE). Des aménagements bocagers et milieux aquatiques limitant les transferts vers l'eau et restaurant le fonctionnement des écosystèmes pourront être réalisés.



Une fiche descriptive de la stratégie foncière est accessible sur le site web du Syndicat :

<https://www.eauportesbretagne.fr/parcours-de-leau/preservation-de-la-ressource/>



ÉCONOMIES D'EAU DANS LES INDUSTRIES



Depuis 2021, le Syndicat a développé un plan d'actions pour accompagner les industries de son territoire vers une réduction de leurs consommations d'eau potable.

En effet, en 2021, les besoins en eau des 12 sites les plus consommateurs représentaient 40% du volume total consommé sur le territoire syndical.

La première étape a été d'équiper l'ensemble des compteurs d'eau de ces entreprises avec des modules de télégestion, permettant de surveiller quotidiennement la consommation des sites et de signaler les fuites éventuelles.

En parallèle, des rencontres individuelles et collectives ont permis de sensibiliser les dirigeants à l'équilibre Besoins/Ressources du territoire, de leur proposer de réaliser un diagnostic de leurs consommations d'eau avec la CCI35

dans le cadre du programme ECODO porté par le Syndicat départemental SMG Eau35, et de leur présenter le dispositif d'aides financières dédiées aux économies d'eau de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Le Syndicat a également communiqué auprès des services développement économique des intercommunalités sur cet enjeu majeur à prendre en compte dans les stratégies de développement territorial.

Enfin, les élus du Syndicat ont aussi décidé d'inciter économiquement les plus gros consommateurs à réduire leur consommation, en supprimant la dégressivité du tarif de l'eau à horizon 2029. Le prix de l'eau des industries va donc progressivement augmenter à volume consommé constant, ou se stabiliser en cas de diminution de leurs consommations. Les résultats constatés en 2025 sont très satisfaisants : la consommation d'eau des industries a diminué de 18% entre 2021 et 2024, et continue à suivre une tendance favorable en 2025. Le Syndicat tient à remercier tous les acteurs impliqués dans cette démarche.

POPULATION ET NOMBRE D'ABONNÉS

En 2024, le service public d'eau potable a desservi **55 085 abonnés** représentant une population de 121 467 habitants⁽¹⁾ (soit 2,21 habitants/abonné).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS

NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS EN 2023	54 918 ABONNÉS
NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS EN 2024	55 085 ABONNÉS
<i>Dont abonnés domestiques en 2024</i>	55 085
<i>Dont abonnés non domestiques en 2024</i>	31
VARIATION EN %	+ 0.32 %

DONNÉES 2023 :

19.3
abonnés / km

> **densité linéaire d'abonnés en 2024**
(nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements)

19,3
ab/km

= égal à / 2023

126.2
m³ / abonnés

> **consommation moyenne par abonné en 2024**
(consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés)

127.3
m³ / abonnés

▼ en baisse / 2023

81.9
m³ / abonnés

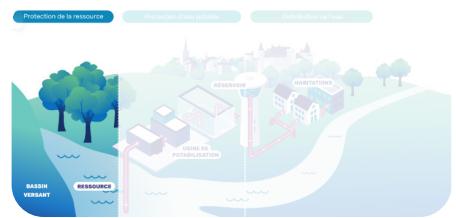
> **consommation moyenne par abonné domestique en 2024**
(consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés)

85
m³ / abonnés

▼ en baisse / 2023

⁽¹⁾ La population desservie est calculée sur la base des données INSEE : population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2019.

PRÉLÈVEMENT DE LA RESSOURCE



Sur son territoire, Eau des Portes de Bretagne préleve de l'eau sous deux formes :

- l'eau de surface, dite superficielle qui est puisée dans les rivières et les retenues d'eau.
- l'eau souterraine, qui est puisée dans les nappes phréatiques (puits et forages).

POINTS DE CAPTAGE

95 %

DES RESSOURCES EN EAU PROVIENNENT DES COURS D'EAU DE LA VILAINE ET DE LA VALIÈRE.

10

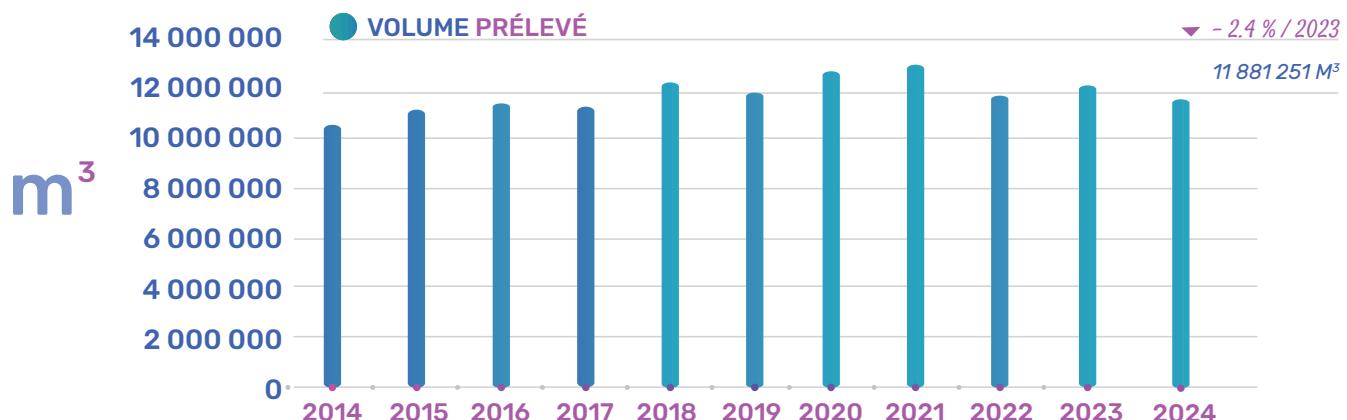
POINTS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE

3

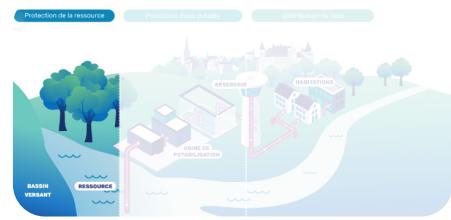
POINTS DE CAPTAGE D'EAU SUPERFICIELLE



RESSOURCE	Volume prélevé en 2022 (m ³)	Volume prélevé en 2023 (m ³)	Volume prélevé en 2024 (m ³)	Variation 2023/2024 en %	Indice p. 108.3 d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS					
Puits le Chalonge Eau souterraine	56 026	56 135	52 533	- 6.4 %	100
SYMEVAL PROD					
Drains de la Forêt du Pertre et Lande de Breal Eau souterraine	63 787	131 134	128 394	- 2.1 %	100
Prise d'eau de Pont Billon (SYMEVAL) Eau de surface	2 298 605	2 629 775	1 280 043	- 51.3 %	100
Retenue de La Valière (La Partie qui alimente La Grange) Eau de surface	1 573 453	1 193 707	2 107 750	76.6 %	100
Plessis Beucher (prise d'eau) Eau de surface	4 207 560	4 082 964	3 885 051	- 4.8 %	100
Retenue de la Valière (barrage) Eau de surface	2 979 896	3 635 563	3 919 596	7.8 %	100
SI MONT DE VILAINE					
Forage de La Baronnerie Eau souterraine	71 460	49 731	56 586	13.8 %	100
Puits de La Guérinière Eau souterraine	90 631	120 510	120 832	0.3 %	100
Puits de Méjanot Eau souterraine	28 122	33 434	48 377	44.7 %	100
Puits des Aulnais Eau souterraine	38 183	36 148	34 914	- 3.4 %	100
SI VAL D'IZÉ PRODUCTION					
Forage de la Coudrais Eau souterraine	47 499	45 559	53 015	16.4 %	100
Puits de la Marzelle Eau souterraine	38 887	39 583	41 505	4.9 %	100
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION					
Puits du Rocher Eau souterraine	83 100	73 082	88 082	20.5 %	100
TOTAL	11 608 778	12 175 786	11 881 251	-2.4 %	-



PROTECTION DE LA RESSOURCE BILAN 2024



PRÉSENTATION DU SERVICE

Eau des Portes de Bretagne possède 10 points de captage d'eau destinée à la consommation humaine. Pour garantir la qualité de l'eau potable le Syndicat met en œuvre **une politique de protection de ses captages**.

Le service protection des ressources, est en charge d'assurer les missions d'**accompagnement des agriculteurs et riverains à proximité des captages** pour en assurer la protection, notamment via le suivi et l'actualisation des périmètres de protection, la réalisation des plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), l'animation des démarches captages prioritaires et des paiements pour services environnementaux ainsi que le déploiement de la stratégie foncière.



NOUVEAUX DISPOSITIFS 2024

L'adhésion à Terres de Sources :

Depuis septembre 2024, Eau des Portes de Bretagne a intégré le dispositif Terres de Sources, un label porté par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour soutenir les agriculteurs qui s'engagent dans une transition vers des pratiques plus durables, au service de la qualité de l'eau et de notre alimentation.

À travers ce programme, les exploitants bénéficient d'un accompagnement technique et financier et peuvent accéder à de nouveaux débouchés, notamment dans la restauration collective et accéder à des filières de commercialisation pour les cultures de vente.



L'élaboration de la stratégie foncière :

Pour protéger durablement les ressources en eau, le Syndicat a engagé une politique foncière depuis 2020. Afin de la renforcer, le Syndicat a construit en 2024, une **stratégie foncière avec un objectif fort d'acquérir 30 ha par an d'ici à 2030** sur les zones de captages en mobilisant un panel d'outils fonciers.

En 2024, 1.9 ha ont été acquis par le Syndicat et 5.6 ha ont été mis en réserve foncière.

Cette stratégie est téléchargeable dans la rubrique "Préservation de la ressource" du site internet du Syndicat.

FOCUS SUR LES ACTIONS EN COURS

Le Grand Prix captage décerné à Princé :

Après plusieurs années d'efforts pour améliorer la qualité de l'eau potable, des captages d'Aulnais et de Méjanot, situés à Princé en Ille-et-Vilaine, Eau des Portes de Bretagne et les acteurs du territoire ont reçu le Grand Prix « Préservation des captages d'eau potable », désigné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Cette reconnaissance nationale récompense un engagement collectif ayant permis une baisse des concentration en nitrates. La mobilisation se poursuit pour une mise en place durable de la gestion de la ressource en eau.



Les périmètres de protection des captages



Chaque captage est entouré de périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée), définis avec des prescriptions, plus ou moins importantes selon la distance du captage.

Ces périmètres peuvent être révisés lorsque cela est nécessaire (ancienneté, évolution des parcelles, etc.)

En 2024, le périmètre de protection du captage de La Valière a été révisé. Le dossier a été transmis en juillet aux services de l'Etat.

Le PSE

Eau des Portes de Bretagne est l'un des premiers syndicats d'eau potable à mettre en place **une politique de paiement pour services environnementaux (PSE)** avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et du SMG Eau 35. En 2022, 22 agriculteurs se sont engagés pour 5 ans dans cette démarche sur les captages de La Valière, Princé et Chalonge.

Le PSE rémunère les agriculteurs pour les actions qu'ils mènent en faveur de la restauration ou du maintien des écosystèmes participant à la préservation de la qualité de l'eau.

En 2024, cette politique a permis de verser 101 629 € aux agriculteurs du territoire.

PROJET À VENIR

Les PGSSE captage

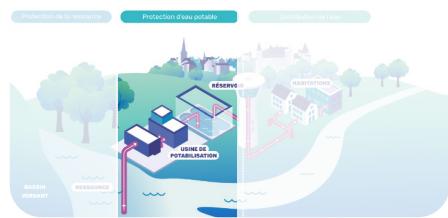
Le PGSSE (Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire des Eaux) est un outil d'analyse des risques sur le système de production et/ou de distribution d'eau potable, depuis la ressource, jusqu'aux robinets des consommateurs.

Cet outil se découpe en trois volets : le PGSSE captage, le PGSSE production et le PGSSE distribution.

En 2024, le Syndicat a défini la méthode de travail et validé un planning de réalisation des PGSSE captage. Ainsi, le premier captage choisi pour lancer la démarche est le puits de la Marzelle (Livré sur Changeon).

L'ensemble des dix PGSSE captage doivent être réalisés d'ici juillet 2027.

PRODUCTION D'EAU POTABLE



Le Syndicat produit environ 11 millions de m³ essentiellement à partir de 3 usines d'eau potable. Ces dernières produisent 95% de l'eau du territoire par an.

Il possède également six autres petites usines.

**3 USINES
PRODUISENT 95 %
DE L'EAU DU TERRITOIRE**



La Grange (Vitré)

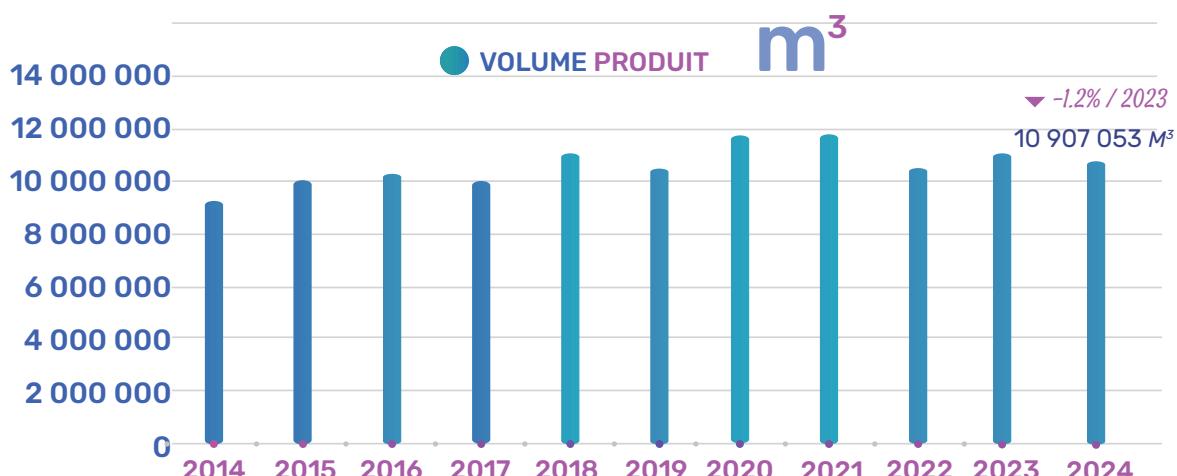


La Billerie (Vitré)



Plessis Beucher (Châteaubourg)

SITE DE PRODUCTION	Volume produit en 2022 (m ³)	Volume produit en 2023 (m ³)	Volume produit en 2024 (m ³)	Variation 2023/2024 en %
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS				
Usine de traitement Le Chalonge	57 682	56 135	51 469	-7.4%
SYMEVAL PROD				
Usine de traitement La Grange	3 557 798	3 523 522	3 196 726	-9.3%
Usine de Traitement La Billerie	2 595 056	3 207 057	3 531 861	10.1%
Usine de Traitement Plessis Beucher	3 951 362	3 813 785	3 631 974	-4.8%
SI MONT DE VILAINE				
Usine de traitement La Baronnerie	123 741	121 734	140 560	15.5%
Usine de traitement La Guérinière	119 473	120 465	116 927	-2.9%
SI VAL D'IZÉ PRODUCTION				
Usine de Traitement La Motte Saint Gervais	74 396	79 228	108 636	37.1%
Usine de Traitement La Marzelle	37 911	39 583	41 505	4.9%
ST AUBIN DU CORMIER PRODUCTION				
Usine de Traitement du Rocher	83 100	78 513	90 041	14.7%
TOTAL	10 630 519	11 032 355	10 907 053	-1.1%



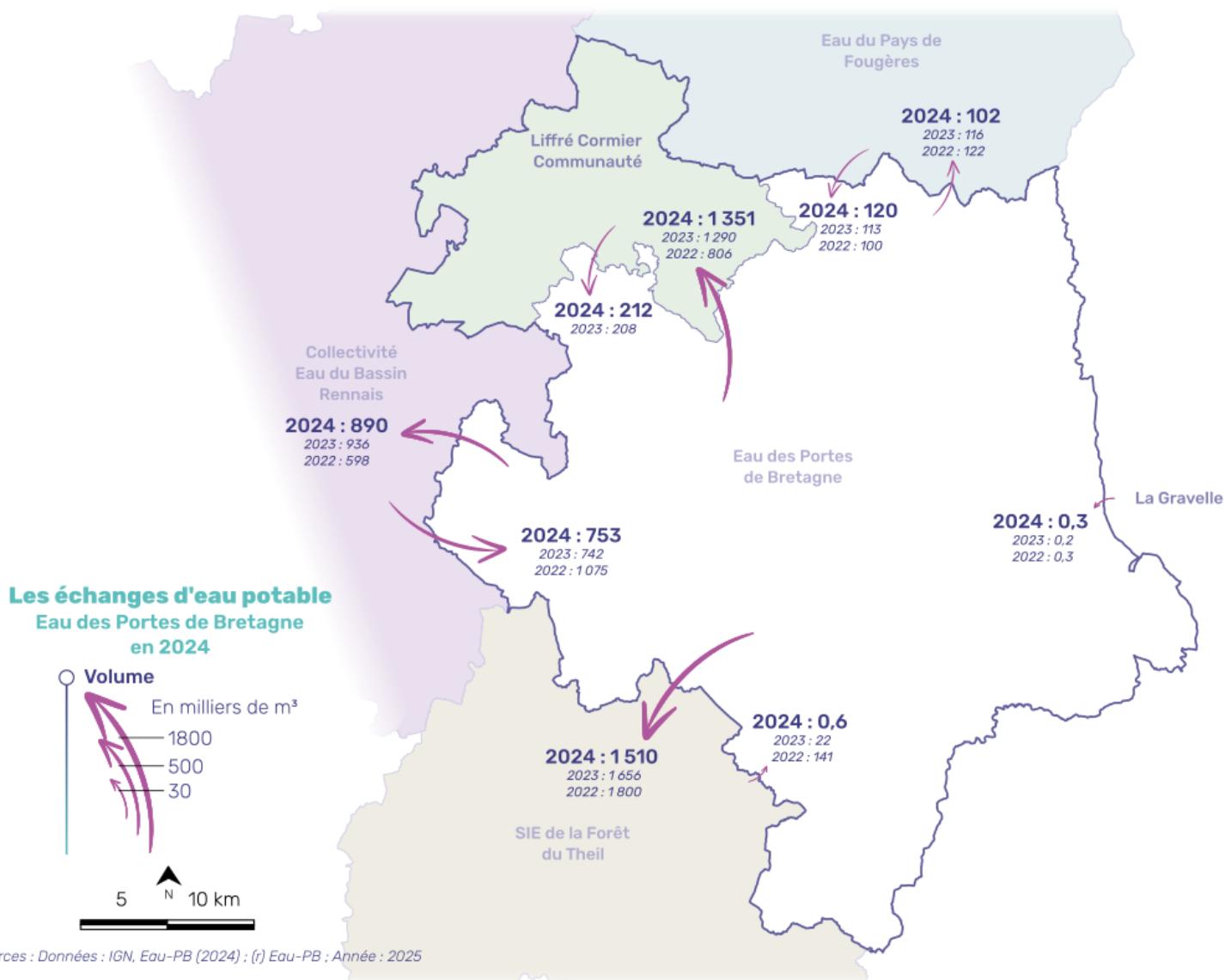
ÉCHANGES D'EAU

En année normale, les ressources du Syndicat Eau des Portes de Bretagne sont suffisantes pour alimenter les usagers de son territoire et une partie du territoire du Syndicat Eau de la Forêt du Theil.

Une interconnexion entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Eau des Portes de Bretagne permet d'assurer un secours en cas d'arrêt d'une usine de production.

Sur le même principe, Eau des Portes de Bretagne peut secourir Eau du Pays de Fougères en cas de besoin.

En 2024, les importations en provenance du Bassin rennais se sont maintenues au niveau de 2023, grâce à un niveau de production optimal du Syndicat Eau des Portes de Bretagne. En revanche, les exportations vers Eau de la Forêt du Theil ont poursuivi leur diminution, dans la continuité de la tendance observée entre 2022 et 2023.

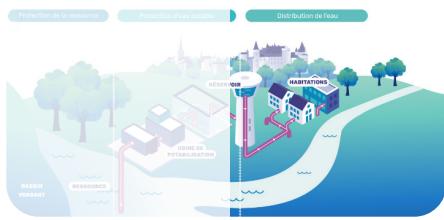


LES IMPORTATIONS

SERVICE	Fournisseur	Volume acheté en 2022 (m ³)	Volume acheté en 2023 (m ³)	Volume acheté en 2024(m ³)	Variation 2023/2024 en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
SIE Chateaubourg	EFT	99 663	1 249	84	-93,3%	100
SIE Mont de Vilaine	LA GRAVELLE	315	260	312	20,0%	100
SYMEVAL Prod	EPF	-	-	-	-	100
SYMEVAL Prod	CEBR	1 075 030	281 897	284 915	1,1%	100
SIE Mont de Vilaine	LCC		-	-	-	100
SIE Mont de Vilaine	CEBR	-	-	-	-	100
SIE Mont de Vilaine	EPF	100 141	-	-	-	100
VITRE SUD	EFT	40 726	20 894	574	-97,3%	100
TOTAL		1 315 875	304 300	285 885	-6,1%	-

LES EXPORTATIONS

SERVICE	Bénéficiaire	Volume exporté en 2022 (m ³)	Volume exporté en 2023 (m ³)	Volume exporté en 2024 (m ³)	Variation 2023/2024 en %
SIE Chateaubourg	CEBR Acigné	23 222			
SIE Chateaubourg	CEBR Nouvoitou Brécé	239 421	307 783	287 300	-6,7%
SIE Chateaubourg	LCC	246 983	293 633	340 064	15,8%
SIE Chateaubourg	EFT			15	
SYMEVAL Prod	EFT	1 735 646	1 616 240	1 497 270	-7,4%
SYMEVAL Prod	EPF	122 250	116 408	101 918	-12,4%
SYMEVAL Prod	LCC	237 157	205 625	196 989	-4,2%
SYMEVAL Prod	CEBR Cesson + Acigné	335 844	420 124	390 419	-7,1%
SIE Mont de Vilaine	CEBR	-	-	-	-
SIE Mont de Vilaine	LCC	183 241	-	-	-
VITRE SUD (EX EX-SIEFT)	EFT	64 231	39 660	13 146	-66,9%
VAL D'IZE DISTRI	LCC	138 575	135 771	-	-100,0%
TOTAL		3 326 570	3 135 244	2 827 121	-9,8%
TOTAL		3 326 570	3 997 167	3 853 060	-3,6%

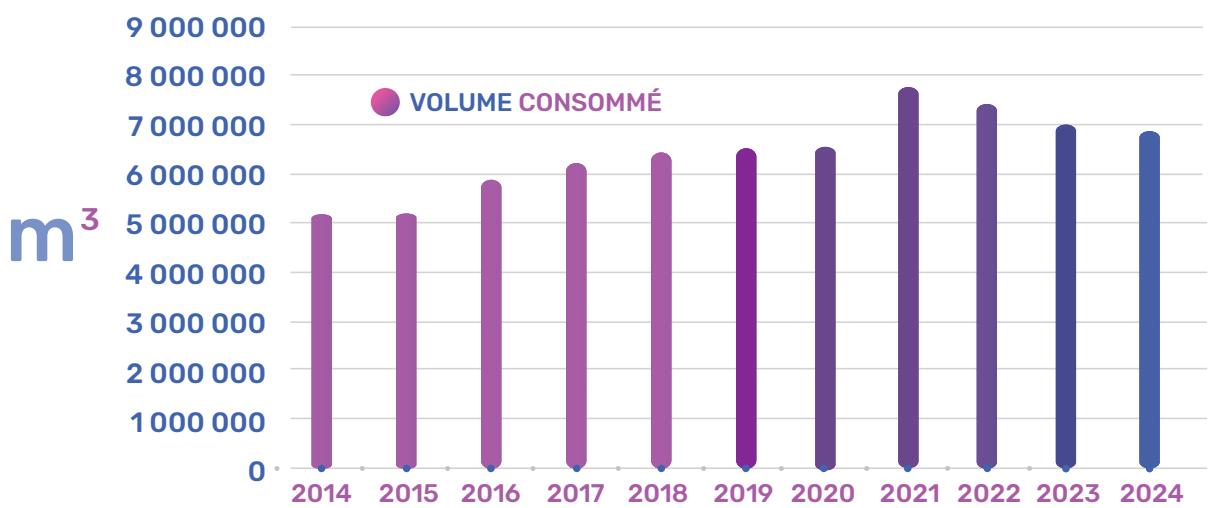


DISTRIBUTION ET VENTE D'EAU

CONSOMMATION PAR LES ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

ABONNÉS	Volume consommé en 2023 (m ³)	Volume consommé en 2024 (m ³)	Variations en %
Abonnés domestiques	4 521 890	4 510 005	-0.26%
Autres abonnés	2 492 189	2 443 234	-1.96%
TOTAL vendu aux abonnés	7 014 079	6 953 239	-0.87%



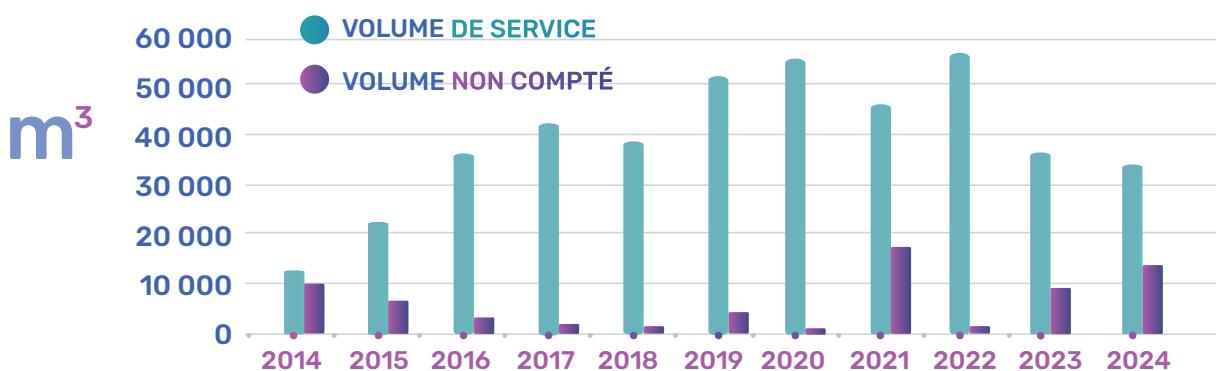
DISTRIBUTION ET VENTE D'EAU

AUTRES VOLUMES

Pour garantir la qualité de l'eau distribuée et le bon fonctionnement des installations, l'exploitant utilise des **volumes d'eau dits "de service"** : nettoyage des réservoirs d'eau potable, rinçage des nouvelles canalisations, analyses permanentes de l'eau par les capteurs qualité.

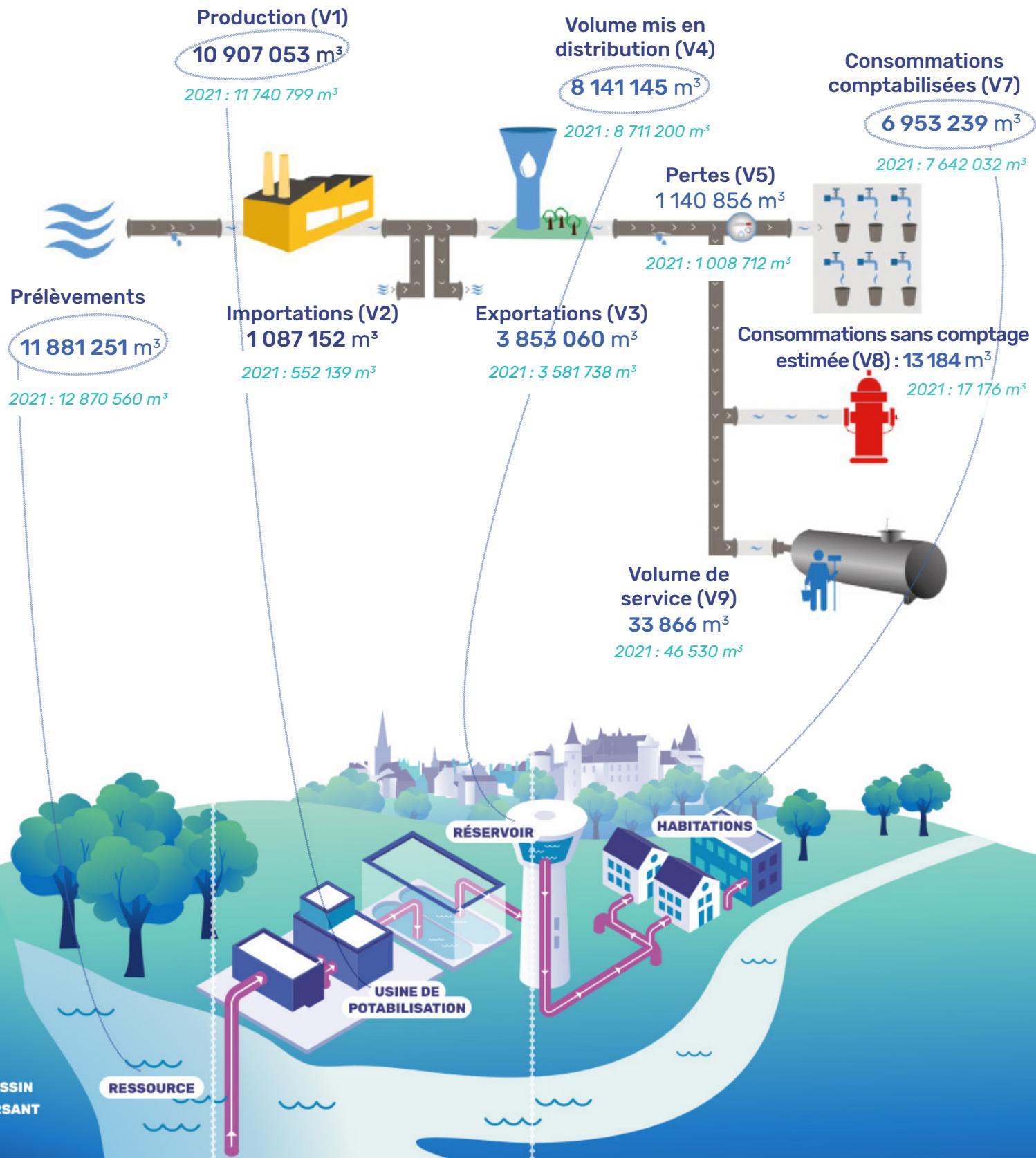
Les services d'incendie et de secours utilisent des **volumes d'eau dits "non comptés"**, pour la maintenance des poteaux incendie et les interventions d'urgence.

	Exercice 2022 (m ³)	Exercice 2023 (m ³)	Exercice 2024 (m ³)	Variations 2023/2024 en %
Volume consommé sans comptage	1 553	9 891	13 184	33.3 %
Volume de service	56 155	37 073	33 866	- 8.6 %
TOTAL	57 708	46 964	47 050	0.2 %



DISTRIBUTION ET VENTE D'EAU

BILAN 2024



LE PATRIMOINE DU SERVICE

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
LINÉAIRE de RÉSEAUX (hors branchements) en km	2 847	2 844	2 860
NOMBRE de RÉSERVOIRS	42	42	42
VOLUME de STOCKAGE	23 227	23 227	23 227
NOMBRE de COMPTEURS ABONNÉS	57 000	57 884	58 428
NOMBRE TOTAL de BRANCHEMENTS	47 693	48 277	48 721
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0	0
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0	0	0
% de branchements en plomb restants / nombre total de branchements	0	0	0

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

300 mètres de conduite ont été renouvelés dans le centre de Vitré par Eau des Portes de Bretagne, en coordination avec Vitré Communauté.

Le chantier, suivi de près en raison de l'activité dense du centre-ville, s'est déroulé de septembre à décembre 2024.

Les nouvelles conduites sont en PEHD électrosoudé, leur garantissent une durée de vie oscillant entre 60 et 80 ans.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS

Analyses	Réalisés en 2022	Conformes en 2022	Réalisés en 2023	Conformes en 2023	Réalisés en 2024	Conformes en 2024
Paramètres microbiologiques	356	354	319	319	312	311
Paramètres physicochimiques	348	346	352	351	334	331

TAUX DE CONFORMITÉ

Analyses	Taux de conformité 2022	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Conformité bactériologique (P 101.1)	99,44 %	100 %	99,68 %
Conformité physico-chimique (P 102.1)	99,43%	99,72 %	99,10 %



PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

indice d'avancement

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% aucune action

20% Études environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

POUR L'ANNÉE 2024

**L'INDICE GLOBAL
D'AVANCEMENT DE PROTECTION
DE LA RESSOURCE EST DE**

94 %

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.



INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION *patrimoniale des réseaux*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est calculé pour chaque périmètre de contrat d'affermage selon un total de **120 POINTS**.

L'obtention de 40 points pour les parties concernant le plan (A) et l'inventaire (B) des réseaux est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites en annexe, et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

POINTS OBTENUS ET VALEUR DE L'INDICE :

NOMBRE DE POINTS OBTENUS EN 2024

SIE CHÂTEAUBOURG	10	5	10	OUI	5	15	10	10	10	10	10	10	10	10	5	120
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	10	5	10	OUI	5	15	10	10	0	10	10	10	10	10	5	110
SI VAL D'IZÉ DISTRIBUTION	10	5	10	OUI	5	15	10	10	0	10	10	10	10	10	5	110
VITRÉ SUD	10	5	10	NON	5	15	10	10	0	10	10	10	10	10	5	110
SI MONT DE VILAINE	10	5	10	NON	5	15	10	10	0	10	10	10	10	10	5	110

détail des critères et des points attribués en annexe, p. 46

PERFORMANCE DU RÉSEAU

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.

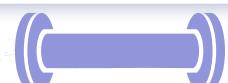
INDICATEURS	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau (P104.3)	89,2 %	90,7 %	90,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchements)	10,14 m ³ / jour / km	10 m ³ / jour / km	10,3 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	85,0 %	85,0 %	86,0 %

POUR L'ANNÉE 2024

LE RENDEMENT DU RÉSEAU EST DE

90,5 %

▼ 2023 : 90,7 M³ / J / KM



en France : 80,1 %
en Ille et Vilaine : 88,4 %

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.



en France : 3,2 m³/j/km²
en Ille et Vilaine : 1,2 m³/j/km²

POUR L'ANNÉE 2024

L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS EST DE

1,14 M³/J/KM

▼ 2023 : 1,06 M³ / J / KM



Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

POUR L'ANNÉE 2024

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU EST DE

1,09 M³/J/KM

▼ 2023 : 1,02 M³ / J / KM



en France : 3,6 m³/j/km²
en Ille et Vilaine : 1,32 m³/j/km²

INDICATEURS DE PERFORMANCE

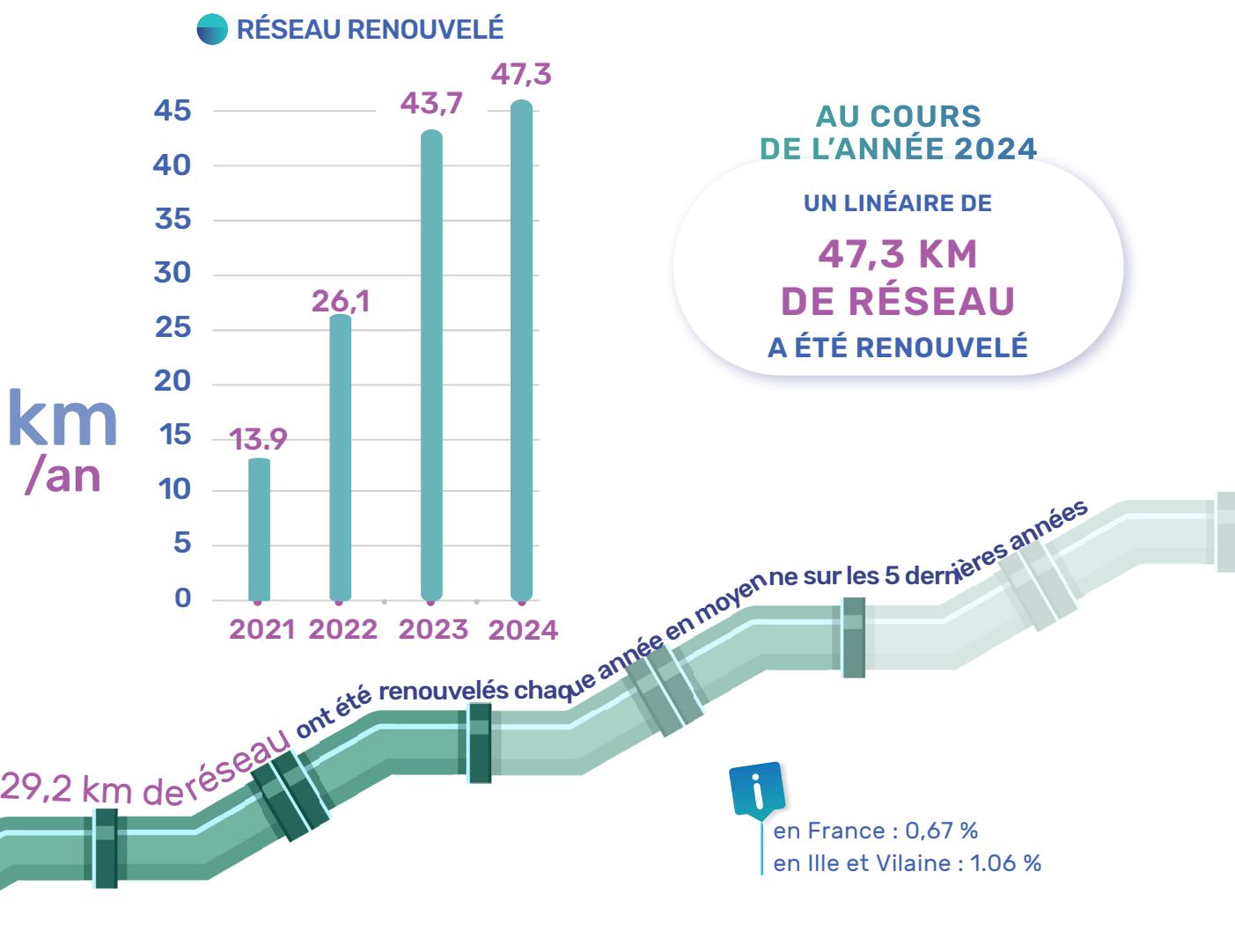
PERFORMANCE DU RÉSEAU

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2024, le **TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT** des réseaux d'eau potable est donc de **1.02 %**.



Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est **une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance**, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le **TAUX D'OCCURRENCE** des interruptions de service non programmées est donc de **4.21 interventions / 1000 abonnés**.

POUR L'ANNÉE 2024

232 interruptions de service non programmées
ont été dénombrées

▲ 2023 : 138 interruptions



Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 JOURS OUVRÉS** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

POUR L'ANNÉE 2024

LE TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI EST DE :



Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

En 2024, le **NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ÉCRITES REÇUES** se compte au nombre de **38**.

POUR L'ANNÉE 2024

LE TAUX DE RÉCLAMATIONS EST DE :

0,69

pour 1 000 abonnés

▲ 2023 : 0,48

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que **les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite**. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	98 155,51 €	204 589,66 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	18 774 784,91 €	19 481 864,29 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,52%	0,76%

TARIFICATION DE L'EAU

MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une **PART PROPORTIONNELLE** à la consommation de l'abonné.

Elle peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite **PART FIXE**, ou part abonnement.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

 **détail des tarifs appliqués
en annexe, p. 34 à 41.**

FACTURE TYPE D'EAU (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
SIE Chateaubourg	Part de la collectivité	108,44 €	131,55 €
	Part de l'exploitant	99,50 €	97,24 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	62,57 €	42,00 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	14,88 €	14,89 €
	Total HT	270,51 €	270,79 €
	Total TTC	285,39 €	285,68 €

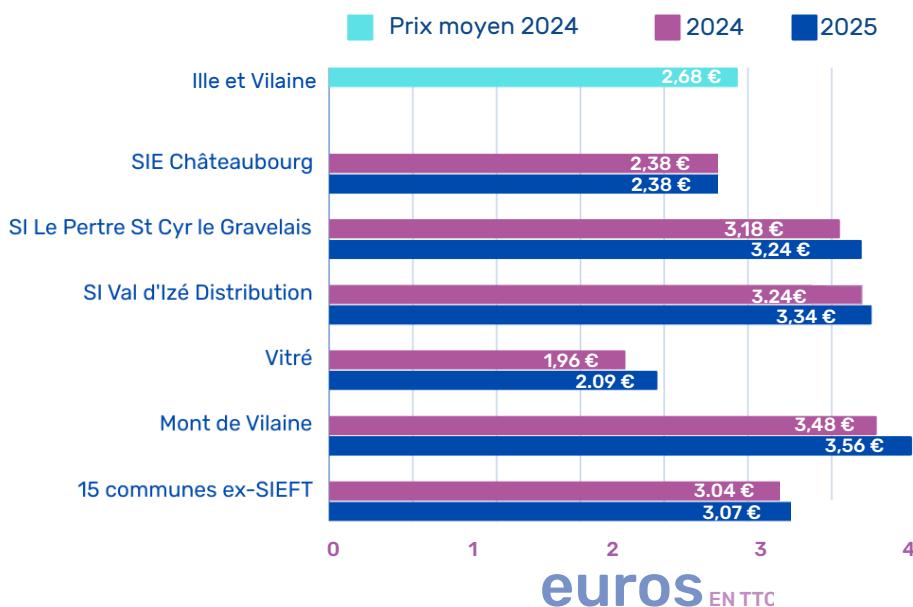
Service	Montants	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025
SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS	Part de la collectivité	90,36 €	113,47 €
	Part de l'exploitant	212,94 €	213,41 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	57,90 €	42,00 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	19,87 €	20,29 €
	Total HT	361,20 €	368,88 €
	Total TTC	381,07 €	389,17 €
SI VAL D'IZE DISTRIBUTION	Part de la collectivité	127,87 €	150,98 €
	Part de l'exploitant	183,30 €	186,43 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	57,60 €	42,00 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	20,28 €	20,87 €
	Total HT	368,77 €	379,41 €
	Total TTC	389,05 €	400,28 €
VITRÉ	Part de la collectivité	158,48 €	195,30 €
	Part de l'exploitant	NC	NC
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	62,93 €	42,00 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	12,18 €	13,05 €
	Total HT	221,41 €	237,30 €
	Total TTC	233,59 €	250,35 €
SI MONT DE VILAINE	Part de la collectivité	143,40 €	166,51 €
	Part de l'exploitant	193,58 €	196,06 €
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	58,80 €	42,00 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	21,77 €	22,25 €
	Total HT	395,78 €	404,57 €
	Total TTC	417,55 €	426,82 €
15 communes ex-SIEFT	Part de la collectivité	282,67 €	307,40 €
	Part de l'exploitant	NC	NC
	Redevances (Agence de l'eau et autres)	62,93 €	42,00 €
	Taux de TVA	5,5%	5,5%
	Montant de la TVA	19,01 €	19,22 €
	Total HT	345,60 €	349,40 €
	Total TTC	364,61 €	368,62 €

TARIFICATION DE L'EAU

ÉVOLUTION DU PRIX AU M³

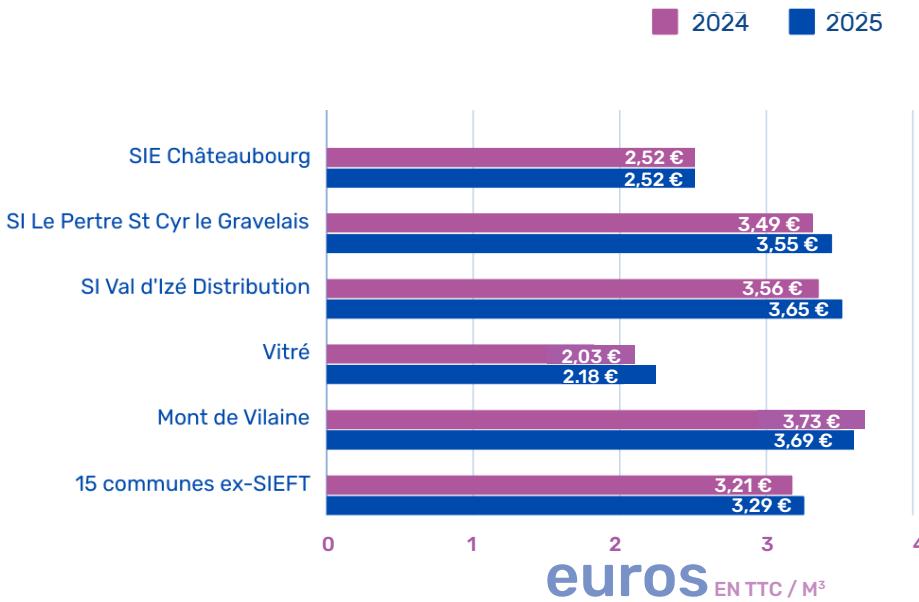
Les tarifs de l'eau potable sur le périmètre du Syndicat sont issus des anciens Syndicats de distribution du territoire. En 2020, Eau des Portes de Bretagne a étendu ses compétences à la distribution d'eau potable. Le Syndicat a alors défini sa stratégie de convergence tarifaire, afin d'harmoniser les tarifs de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire à horizon 2029.

Base : facture 120 m³



facture-type,
prise comme
indicateur national.

Base : facture 90 m³



facture d'un usager
domestique moyen du
Syndicat.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Recettes

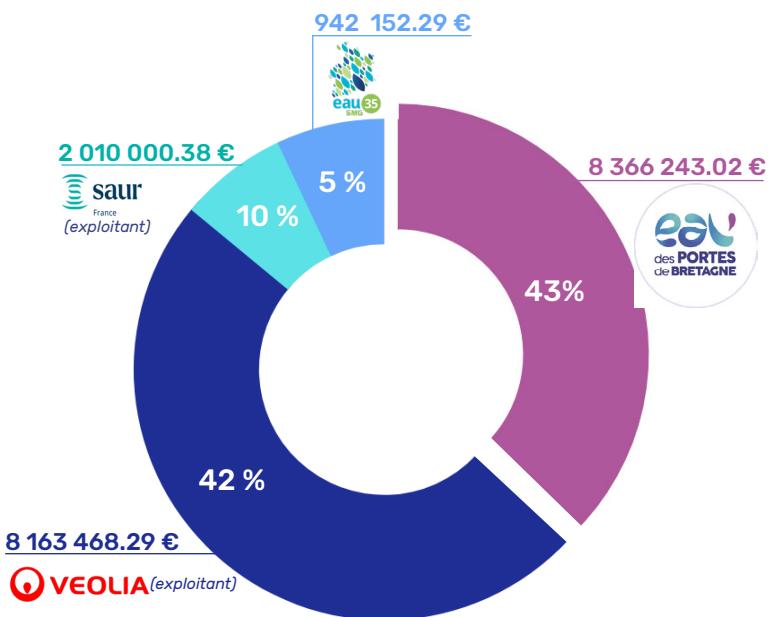
Les recettes principales du Syndicat sont issues de la facturation de l'eau aux usagers.

Ces recettes sont utilisées pour réaliser les investissements sur les infrastructures de production et de distribution de l'eau potable.

POUR L'ANNÉE 2024

LE TOTAL DES RECETTES PERÇUES PAR EAU DES PORTES DE BRETAGNE S'ÉLÈVE À :

8 366 243.02 €



détail des recettes
en annexe, p. 42 à 45.

Dépenses

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	8 404 153,11 €	8 980 953,08 €

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2024 :

- Gestion patrimoniale des réseaux : 4 662 570 €
- Travaux neufs et urgents (réseaux) : 2 085 640 €
- Sécurisation de l'usine de la Baronnerie : 600 100 €
- Construction réservoir ZI Chateaubourg : 271 900 €



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

ZOOM SUR : La construction du réservoir ZI Chateaubourg

Une étude de faisabilité a confirmé la nécessité de créer un stockage supplémentaire, au plus près des zones de consommation.

Eau des Portes de Bretagne a donc engagé la construction d'un nouveau réservoir à Châteaubourg. Les travaux ont abouti à la réalisation d'un réservoir au sol de 2 000 m³, la pose d'équipements hydrauliques et électriques, et la pose d'une conduite de transfert sur environ 3 000 mètres en 250 mm de diamètre.



Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en € au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 004 938,91 €	3 562 564,11 €
Epargne brute annuelle en €	4 342 205,90 €	3 899 831,10 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,9 an(s)	0,7 an(s)
Montant remboursé en €	en capital	442 374,80 €
	en intérêts	69 875,78 €
		61 488,48 €

Amortissement

POUR L'ANNÉE 2024

LA DOTATION
AUX AMORTISSEMENTS A ÉTÉ DE

3 773 142,81 €

▼ 2023 : 3 700 018,87 €



ACTIONS DE SOLIDARITÉS ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES dans le domaine de l'eau

ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS

à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de **mesurer l'implication sociale du service**. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

EN 2024

LE SERVICE A ACCORDÉ DES ABANDONS DE CRÉANCES POUR UN MONTANT TOTAL DE :

262€ *

* Montants des abandons de créances hors 15 communes du contrat ex-SIEFT.

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

L'article L 1115-1-1 du Code Général des Collectivités issu de la Loi OUDIN permet aux EPCI et syndicats mixtes de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% des ressources affectées aux budgets de leurs services.

En 2024, le Syndicat a décidé d'accorder des aides aux associations suivantes pour un montant total de **15 000 €** :

- **Association Burkina 35** : 10 000 €, pour la création d'un forage sur la commune de KAYA et une extention de réseau d'adduction sur la commune de PIBAORE.
- **Association Avunid** : 5 000 €, pour la création d'un forage de puits sur la commune de DALAVE au TOGO.



ACTIONS DE SOLIDARITÉS ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES dans le domaine de l'eau

Association Burkina 35

Création d'un forage, école primaire de Kaya, et extension du système d'adduction d'eau, commune Pibaore au BURKINA FASO



Association AVUNID

Création d'un forage et d'un réservoir de stockage, canton de DALAVE au TOGO





ANNEXES



MODALITÉS DE TARIFICATION

SIE CHÂTEAUBOURG

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	20,00 €	20,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 200 m ³	0,737 €	0,930 €	26,19%
De 201 à 1000 m ³	0,539 €	0,755 €	40,07%
De 1 001 à 10 000 m ³	0,430 €	0,692 €	65,15%
> 10 001 m ³	0,350 €	0,603 €	72,28%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,300 €	0,000 €	NC
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,000 €	0,330 €	NC
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,180 €	0,000 €	NC
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0414 €	0,0000 €	NC
Redevance performance réseaux eau potable (Agence de l'eau)	0,0000 €	0,0200 €	NC
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	27.26 €	27,64 €	1,39 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 200 m ³	0,602 €	0,580 €	-5,79%
De 201 à 1000 m ³	0,628 €	0,605 €	-5,28%
De 1 001 à 10 000 m ³	0,617 €	0,595 €	-5,51%
> 10 001 m ³	0,613 €	0,590 €	-5,40%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,5210 €/m ³	0,5210 €/m³	-7,33%
Taux de TVA (1)			
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00%

SIE LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	55,08 €	55,08 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 200 m ³	0,294 €	0,487 €	0,00 %
> à 201 m ³	0,392 €	0,585 €	0,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0.300 €	0.000 €	NC
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0.180 €	0.000 €	NC
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0.0025 €	0.0000 €	NC
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0.000 €	0.330 €	NC
Redevance performance réseaux eau potable (Agence de l'eau)	0.0000 €	0.0000 €	NC
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	39,30 €	37.37 €	-4.91 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 200 m ³	0.393 €	0.374 €	-4,84 %
> à 201 m ³	0.295 €	0.280 €	-5,09 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	1,0926 €/m ³	1,1304 €/m ³	3.46 %
Taux de TVA (1)			
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5 %	0,00 %

MODALITÉS DE TARIFICATION

SIVAL D'IZE DISTRIBUTION

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	58,51 €	58,51 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 40 m ³	0,578 €	0,771 €	33,39%
De 41 m ³ à 200 m ³	0,578 €	0,771 €	33,39%
> 200 m ³	0,375 €	0,568 €	51,47%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,300 €	0,000 €	NC
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,180 €	0,000 €	NC
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0000 €	0,0000 €	NC
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,000 €	0,330 €	NC
Redevance performance réseaux eau potable (Agence de l'eau)	0,0000 €	0,0200 €	NC
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	43,62 €	43,38 €	1,21 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 40 m ³	0,224 €	0,223 €	-0,45%
De 41 m ³ à 200 m ³	0,374 €	0,372 €	-0,54%
> 200 m ³	0,299 €	0,297 €	-0,67%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,8396 €/m ³	0,8396 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)			
	5,5%	5,5%	0,00%

VITRÉ

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe usagers domestiques	74,16 €	74,89 €	0,90%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 120 m ³	1,1100 €	1,3726 €	19,60%
De 121 m ³ à 30 000 m ³	1,1440 €	1,3976 €	22,17%
> 30 000 m ³	1,1576 €	1,3286 €	14,78%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,300 €	0,000 €	NC
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,180 €	0,000 €	NC
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0444 €	0,0000 €	NC
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,000 €	0,330 €	NC
Redevance performance réseaux eau potable (Agence de l'eau)	0,0000 €	0,0200 €	NC
<hr/>			
Taux de TVA (1)	5,5%	5,5%	0,00%



MODALITÉS DE TARIFICATION

SI MONT DE VILAINE

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	45,00 €	45,00 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 200 m ³	0,820 €	1,013 €	23,54%
De 201 m ³ à 500 m ³	0,6000 €	0,793 €	32,17%
> 500 m ³	0,420 €	0,622 €	48,09%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,300 €	0,000 €	NC
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,180 €	0,000 €	NC
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0100 €	0,0000 €	NC
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,000 €	0,330 €	NC
Redevance performance réseaux eau potable (Agence de l'eau)	0,0000 €	0,0200 €	NC
Part du déléguataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe	36,86 €	37,42 €	1,52 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 200 m ³	0,6100 €	0,6190 €	1,48%
De 201 m ³ à 500 m ³	0,4156 €	0,4491 €	8,10%
> 500 m ³	0,4156 €	0,4491 €	8,10%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,7029 €	0,5998 €	-14,67%
Taux de TVA (1)			
	5,5%	5,5%	0,00 %

15 COMMUNES EX-SIEFT

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Part fixe Usagers domestiques	74,16 €	74,89 €	0,90%
Part fixe usagers > 150 000 m ³	74,16 €	74,89 €	0,90%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 150 000 m ³	1,7376 €	1,9376 €	11,51%
> 150 000 m ³	1.1126 €	1,3916 €	25,10%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m ³)			
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0,300 €	0,000 €	NC
Part syndicat mixte de gestion (SMG35)	0,180 €	0,000 €	NC
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0444 €	0,0000 €	NC
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	0,000 €	0,330 €	NC
Redevance performance réseaux eau potable (Agence de l'eau)	0,0000 €	0,0200 €	NC
Taux de TVA (1)			
	5,5%	5,5%	0,00 %



MODALITÉS DE TARIFICATION

SYMEVAL PRODUCTION

TARIFS	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation en %
Part de la collectivité			
VEG Interne			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,250 €	0,250 €	0,00%
VEG externe (CEBR)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €	0,350 €	0,00%
VEG externe (L2C)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €	0,350 €/m ³	0,00 %
VEG externe (SMPBC)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €/m ³	0,350 €/m ³	0,00 %
VEG externe (SIEFT)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,350 €	0,350 €	0,00%
Part proportionnelle - autres tarifs (€ HT/m³)			
Préservation ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0450 €	0,0401 €	-10,89%
Part du délégataire			
VEG Interne			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4611 €	0,4465 €	-3,17%
VEG Externe (CEBR)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4611 €	0,4465 €	-3,17%
VEG Externe (L2C)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4611 €	0,4465 €	-3,17%
VEG Externe (SMPBC)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4611 €	0,4465 €	-3,17%
VEG Externe (SIEFT)			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	0,4611 €	0,4465 €	-3,17%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Py (Tarif Production / Achat d'Eau)	0,0000 €	0,0000 €	0,00 %
Taux de TVA (1)			
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

RECETTES

SIE CHÂTEAUBOURG

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 828 065,62 €	1 872 636,37 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	510 355,00 €	526 980,00 €
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	710 670,34 €	741 257,46 €
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	52 362,64 €	52 391,75 €
Recette de vente d'eau en gros	175 752,30 €	217 078,40 €
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	2 714 488,26 €	2 830 972,23 €
Total des recettes	2 714 488,26 €	2 830 972,23 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	3 082 039,21 €	3 017 873,34 €
<i>Dont abonnements</i>	731 181,01 €	785 815,15 €
Recette de vente d'eau en gros	334 013,68 €	334 013,68 €
Total recettes de ventes d'eau	3 416 052,89 €	3 351 887,02 €
SMG35	625 958,15 €	641 118,58 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	625 958,15 €	641 118,58 €
Total des recettes Exploitant	4 042 011,04 €	3 993 005,60 €

SI LE PERTRE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	84 298,12 €	86 836,69 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	50 927,16 €	51 181,70 €
Recette de vente d'eau en gros	1 080,50 €	1 131,50 €
Régularisation des ventes d'eau	-6 692,34 €	778,52 €
Total recettes de ventes d'eau	78 686,28 €	88 746,71 €
Total des recettes	78 686,28 €	88 746,71 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	71 001,31 €	79 063,42 €
<i>Dont abonnements</i>	33 784,33 €	36 517,86 €
Recette de vente d'eau en gros	139 939,99 €	144 794,18 €
Total recettes de ventes d'eau	210 941,30 €	223 857,60 €
SMG35	20 089,10 €	22 370,89 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	20 089,10 €	22 370,89 €
Total des recettes (hors collectivité)	231 030,40 €	246 228,49 €

RECETTES

SIVAL D'IZÉ DISTRIBUTION

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	241 575,69 €	260 880,75 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	136 178,13 €	138 266,21 €
Régularisation des ventes d'eau	-9 876,29 €	-8 559,82 €
Total recettes de ventes d'eau	231 699,40 €	252 320,93 €
Total des recettes	231 699,40 €	252 320,93 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	159 357,36 €	176 517,10 €
<i>Dont abonnements</i>	101 058,96 €	104 183,40 €
Recette de vente d'eau en gros	171 197,08 €	215 529,09 €
Total recettes de ventes d'eau	330 554,44 €	392 046,19 €
SMG35	32 975,60 €	43 268,90 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	32 975,60 €	43 268,90 €
Total des recettes (hors collectivité)	363 530,04 €	435 315,09 €

VITRÉ

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	753 091,89 €	914 305,02 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	827 034,98 €	886 610,46 €
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	203 976,70 €	270 573,17 €
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	747,68 €
Régularisation des ventes d'eau	-64 240,28 €	-107 601,70 €
Total recettes de ventes d'eau	1 515 886,59 €	1 694 061,46 €
Total des recettes	1 515 886,59 €	1 694 061,46 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	0,00 €	0,00 €
<i>Dont abonnements</i>	0,00 €	0,00 €
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	274 585,12 €	0,00 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	274 585,12 €	0,00 €
Total des recettes (hors collectivité)	274 585,12 €	0,00 €

SI MONT DE VILAINE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	507 462,95 €	561 726,11 €
Dont abonnements domestiques	211 658,55 €	213 780,32 €
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	0,00 €	0,00 €
Dont abonnements non domestiques	0,00 €	0,00 €
Recettes de vente d'eau en gros	36 356,41 €	11 012,47 €
Régularisation des ventes d'eau	-10 517,26 €	38 444,80 €
Total recettes de vente d'eau	533 302,10 €	611 183,38 €
Total des recettes	533 302,10 €	611 183,38 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	582 128,29 €	644 066,37 €
Dont abonnements	169 319,05 €	175 056,84 €
Recette de vente d'eau en gros	655 599,31 €	660 259,14 €
Total recettes de ventes d'eau	1 237 727,60 €	1 304 325,51 €
SMG35	68 670,82 €	72 373,14 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	68 670,82 €	72 373,14 €
Total des recettes (hors collectivité)	1 306 398,42 €	1 376 698,65 €

SYMEVAL Production

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recette de vente d'eau en gros	819 474,00 €	679 975,95 €
Régularisation des ventes d'eau	-42 605,00 €	7 753,11 €
Total recettes de ventes d'eau	776 869,00 €	687 729,06 €
Total des recettes	776 869,00 €	687 729,06 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recette de vente d'eau en gros	5 260 809,52 €	4 811 581,28 €
Total recettes de ventes d'eau	5 260 809,52 €	4 811 581,28 €
Total des recettes (hors collectivité)	5 260 809,52 €	4 811 581,28 €

RECETTES

SIVAL D'IZE PRODUCTION

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recette de vente d'eau en gros	29 702,75 €	37 323,75 €
Régularisation des ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	29 702,75 €	37 323,75 €
Total des recettes	29 702,75 €	37 323,75 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recette de vente d'eau en gros	59 738,17 €	89 771,08 €
Total recettes de ventes d'eau	59 738,17 €	89 771,08 €
Total des recettes (hors collectivité)	59 738,17 €	89 771,08 €

15 communes ex-SIEFT

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 522 785,40 €	1 491 422,04 €
<i>Dont abonnements domestiques</i>	248 865,84 €	519 245,94 €
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	573 699,45 €	597 992,86 €
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	253 220,27 €	260 839,22 €
Recette de vente d'eau en gros	-64 240,28 €	-107 601,70 €
Régularisation des ventes d'eau	1 960 631,23 €	2 163 905,50 €
Total recettes de ventes d'eau	1 960 631,23 €	2 163 905,50 €
Total des recettes	1 021 799,19 €	1 960 631,23 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	0,00 €	0,00 €
<i>Dont abonnements</i>	0,00 €	0,00 €
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €
Total recettes de ventes d'eau	0,00 €	0,00 €
SMG35	140 063,41 €	163 021,08 €
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	140 063,41 €	163 021,08 €
Total des recettes (hors collectivité)	140 063,41 €	163 021,08 €

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

		NOMBRE DE POINTS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) <i>(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)</i>		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) <i>(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)</i>		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution



eauportesbretagne.fr 02 99 74 50 15 contact@eauportesbretagne.fr

Maison de l'eau - Parc du Castel 35220 Châteaubourg

